

RCS : SALON DE PROVENCE

Code greffe : 1304

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de SALON DE PROVENCE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Ordonnances rendues en matière de société (R)

Numéro de gestion : 2016 B 00987

Numéro SIREN : 823 155 700

Nom ou dénomination : UP INDUSTRY

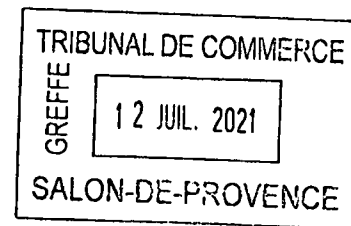
Ce dépôt a été enregistré le 13/07/2021 sous le numéro de dépôt 3674

TRIBUNAL DE COMMERCE DE SALON-DE-PROVENCE

Répertoire Général : 2021/3102

Sous-Répertoire : 2021/223

ORDONNANCE



Nous, Jacques MARCANT, Président du Tribunal de Commerce de Salon-de-Provence,

Vu la requête en date du 29 juin 2021 de Monsieur Vincent FERREIRO, représentant la société VLF CONSEILS, agissant en qualité de Présidente de la société **UP INDUSTRY**, SAS immatriculée au registre du commerce de Salon-de-Provence sous le numéro 823 155 700, réceptionnée au Greffe le 30 juin 2021,

Assisté et représenté par Maître John-Emile DEYGAT, avocat au barreau de Saint-Etienne,

Vu les articles L225-100, L227-9, L241-5, L242-10 et R225-64 du Code de Commerce,

Attendu que le demandeur sollicite une prorogation jusqu'au 30 septembre 2021 du délai de la tenue de l'assemblée générale devant statuer sur les comptes annuels de l'exercice clos au 31/12/2020 de la société **UP INDUSTRY**,

Attendu que cette demande nous paraît justifiée et qu'il convient d'y faire droit,

PAR CES MOTIFS

Prorogeons jusqu'au 30 septembre 2021 le délai de la tenue de l'assemblée générale devant statuer sur l'exercice clos au 31/12/2020 de la société **UP INDUSTRY**,

Disons que la présente ordonnance fera l'objet d'un dépôt en annexe du registre du commerce et des sociétés,

Disons que les dépens, liquidés à la somme de 32.22 € T.T.C, sont laissés à la charge de la requérante.

Fait à SALON DE PROVENCE le

Le Président,

A handwritten signature in dark ink, appearing to read 'J. Marcant', with the date '12 juillet 2021' written next to it.

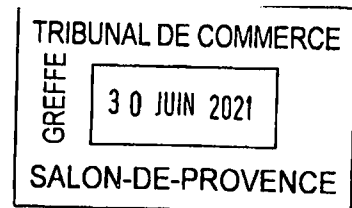
A handwritten signature in dark ink, appearing to read 'A. Pompanon', written over a horizontal line.

LE GREFFIER
Antoine POMPANCN

A handwritten signature in dark ink, appearing to read 'A. Pompanon', written over a horizontal line.

A circular stamp with a double border. The text 'TRIBUNAL DE COMMERCE' is at the top, 'SALON-DE-PROVENCE' is at the bottom, and in the center, there is a smaller circle containing the date '12 JUL. 2021'.

REQUETE



A Monsieur le Président du Tribunal de Commerce de SALON DE PROVENCE (13),

Le soussigné :

Monsieur Vincent FERREIRO, représentant la société VLF CONSEILS, Président, de la société UP INDUSTRY,

UP INDUSTRY

SAS au capital de 800.000 €
Siège social : 305 Allée de Craponne 13300 SALON DE PROVENCE
823.155.700 RCS SALON DE PROVENCE

Assisté et représenté par Maître John-Emile DEYGAT, Avocat à SAINT ETIENNE (42000)
Immeuble Le Delta – 1 Allée de l'Electronique,

A l'honneur de vous exposer ce qui suit :

En raison d'un arrêt tardif des comptes annuels dû à la crise sanitaire, nous n'avons pas été en mesure de réunir l'assemblée générale ordinaire annuelle dans un délai suffisant pour approuver les comptes de la société clos au 31 décembre 2020 et ainsi respecter les dispositions prévus aux articles L 223-26 du Code de Commerce.

C'est pourquoi l'exposant vient à vous Monsieur le Président, vous priant de bien vouloir, lui accorder un délai supplémentaire pour tenir l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2020, soit jusqu'au 30 septembre 2021.

Présentée à SALON DE PROVENCE (13),
Le 29 juin 2021

P/ UP INDUSTRY
P / VLF CONSEILS
Représentée par Monsieur Vincent FERREIRO

Représenté par Maître John-Emile DEYGAT

A large, stylized handwritten signature in black ink, likely belonging to Vincent Ferreiro.

A smaller, more complex handwritten signature in black ink, likely belonging to John-Emile Deygat.